Compte-rendu Conseil de quartier Prévert
21 juin 2018

Collège Habitants :

Présents : M. ALAMAMY, Mme BOULARD, M. CIRODE, M. DESGRANGES, M. FRAIX, M. MICHOT, M. NEUT

Excusés : M. GARNIER, Mme LONDY

Absents: M. DEVINAT, M. VALENTINO

Représentant du monde professionnel coopté :

Excusée : Mme ROUSSELOT

Collège élus :

Présents : M. PERIDON (Vice-Président), Mme BREDAS

Excusés/ Absents : M. HAMDANI, M. SAMINGO, M. GUILBOT

Administration : MME LACOMBE-CORDIER, Mme BOYER.

Le compte-rendu de la session précédente a été adopté.

-1) Recrudescence de Quads et de motos sur le parc central.

Le sujet a déjà été abordé précédemment. Les consignes des forces de l'ordre sont de ne pas engager de poursuites pour des raisons évidentes de sécurité. Ce phénomène pose également des problèmes aux communes avoisinantes (Moissy, Savigny, Lieusaint…). Aussi, le Procureur de la République soutient totalement les démarches de répression mises en place par les communes et la police. Ce sont environ dix procédures qui ont été effectuées par la Police Municipale depuis le début de l'année, avec confiscation de véhicules. Les témoignages des habitants sont nécessaires afin d'identifier les auteurs de délits (lieux de garage, photo, descriptions…).

Ainsi, le site internet de la commune rubrique «Vivre Ensemble - Dites Stop aux nuisances deux roues» peut-être utilisé par les habitants, afin de faire des signalements et, si ils le souhaitent, de préserver leur anonymat.

-2) Dégradations et nuisances au niveau du bassin de rétention d'eau, rue Stéphane Mallarmé.

La mairie est intervenue, et a transmis les informations à Grand Paris Sud qui a en charge l'entretien des bassins.

La police municipale a également été informée pour effectuer des rondes sur le secteur.

-3) Quel sera le devenir du Centre Commercial de la Coupole ?

Le groupe Lidl et le propriétaire du centre commercial ont été reçu par le Maire le 24 avril 2017. La société LIDL étudie un projet de restructuration global. La Mairie communiquera dès qu'elle disposera d'informations sur les projets de ce centre, notamment, sur le devenir de l'ex Société Générale et la pharmacie.

Il est signalé que les personnes à mobilité réduite éprouvent de nombreuses difficultés pour circuler dans les allées du magasin LIDL (réduction des allées et présence d'objets, de palettes dans ces dernières). Par ailleurs, il y a une caisse pour le passage des PMR qui est souvent utilisée par l'ensemble des Clients en raison de la fermeture des autres caisses.

La Mairie va remonter ces « dysfonctionnements » au gestionnaires du magasin et suggère à l'APF de le faire également.
Il a également été signalé une benne qui gêne les cheminements piétons et PMR vers LIDL.
En attente de réponse.

-4) Eclairage dans le secteur des « deux coupoles »
Le collège habitants fait remonter que l'éclairage actuel est insuffisant. Par ailleurs, rue du Multien des trous importants apparaissent et perturbent les cheminements, notamment des PMR et un candélabre ou poteau risque de tomber.
L'éclairage a été prévu : un cahier des charges a été transmis aux promoteurs, on s'oriente vers un éclairage à LED qui permet une gestion de l'intensité lumineuse et de l'énergie.
Pour la réfection des voiries, la mairie intervient au cas par cas auprès des promoteurs afin qu'ils rebouchent les trous, la réfection totale se fera à l'issue du chantier.
La mairie fera le nécessaire afin de sécuriser le candélabre dangereux signalé.

-5) Reconstruction de la piscine, de nombreux camions de chantier circulent, notamment aux heures de sorties et rentrées scolaires (8h /8h30).
L'arrêté municipal relatif aux travaux prévoit des horaires de chantier de 7H à 19H, il est difficile de le restreindre sur des périodes horaires, d'autant qu'il ne reste que six mois de chantier. Enfin, cet arrêté définit un circuit empruntable par les camions.
Il est signalé par ailleurs que le personnel de la crèche déplore des crevaisons sur leurs véhicules (Clous ou objets issus du chantier ?)

La piscine sera-t-elle accessible aux PMR ?
OUI, elle sera équipée des outils nécessaires (rampes et fauteuils de mise à l'eau).

-6) Secteur rue de la Polynésie / Berlioz, les chemins dans le parc sont détériorés et peu praticables (Boueux) en raison du passage de véhicules, or de nombreux enfants les empruntent pour se rendre au groupe scolaire des Cités unies.
Les véhicules d'entretien des espaces verts, ainsi que ceux de la commune doivent pouvoir y circuler pour entretenir le parc. Il n'est pas envisagé d'effectuer des travaux de revêtement sur ces chemins mise à part la remise en état des ornières. Ainsi, utiliser d'autres trajets pour aller aux établissements scolaires est la meilleure solution notamment par rapport à la nature du sol.

-7) On constate des afflux importants de véhicules, notamment aux heures de sorties et rentrées scolaires de la place de la libération vers la Coupole. Y a-t-il une étude des flux de circulation disponible sur la commune ?
La mairie n'a pas de chiffre permettant d'affirmer cette impression des habitants. Il est rappelé qu'il s'agit d'un axe structurant de la commune qui est en effet beaucoup emprunté.
L'afflux semble surtout avoir lieux aux heures de rentrée des classes.

-8) le Survol de la commune engendre d'importantes nuisances sonores.
Un projet de modification des couloirs aériens a été présenté en juin 2016 sans en informer les communes concernées du sud et de l'ouest de la forêt de Sénart (dont Combs-la-Ville). C'est pourquoi l'agglomération Grand Paris Sud a mis en place un collectif de maire et d'expert pour s'opposer au projet. Ce collectif soutient la procédure « prisalt », c'est-à-dire la prise d'altitude plutôt qu'une prise de vitesse (monter plus vite et plus haut impacterait moins notre commune). Il appartient désormais à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de se prononcer sur cette proposition.

Un habitant a entendu parler d'un projet d'implantation de la compagnie RYANAIR sur l'aéroport de Melun Villaroche ?

La commune indique qu'il doit s'agir d'une rumeur et ne dispose actuellement d'aucune information sur ce sujet mais se renseignera.

-9) Quelles seront les entreprises qui s'implanteront sur le site de l'ECOPOLE ?
Il devrait y avoir un hôtel, 3 restaurants (la Boucherie, Boulangerie ANGE, et un troisième dont le nom n'est pas encore connu), un magasin NATUREO, une coopérative BIO, un village d'Artisans.

-10) A qui appartient le parking situé devant l'APF ?
Il y a plusieurs propriétaires gestionnaires (la commune, le bailleur Trois Moulins Habitat, Logirys), aussi, identifier le bon intervenant est compliqué. Actuellement, les voies de circulation et les cheminements piétons et PMR ne sont que partiellement entretenus. La commune va intervenir pour reboucher les trous mais il n'est pas prévu d'aménagement plus important dans l'immédiat. Laissons la période des travaux aux alentours se terminer pour avoir une réflexion plus soutenue sur l'aménagement de cet espace avec les différents interlocuteurs concernés.

-11) Les haies situées 17/19 rue Auguste Renoir sont trop hautes (1.3m) et gênent la visibilité.
Un habitant signale la présence de deux haies le long d'un chemin piéton rue Traversière qui ont été égalisées à des hauteurs diverses. Les services techniques se rendront sur place pour visualiser le signalement et une intervention sera programmée si nécessaire. Il est également signalé un peuplier gênant rue Auguste Renoir. Cet arbre sera signalé au service des Espaces verts. Toutefois il s'agit d'une essence qu'il est préférable de ne pas tailler.

-12) Les futurs locaux de Trait d'union seront-ils accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ?
Tout nouveau bâtiment, notamment Municipal, doit être accessible pour que le permis de construire soit délivré.
La question de l'accessibilité des portes d'entrée est posée. Elles seront accessibles, nos services se renseignent pour connaitre le type de porte prévu.

-13) Retour d'Eric Alamamy sur le tournoi de pétanque :
Il y a eu une trentaine d'équipes présentes, cette initiative fut enrichissante, il remercie la commune pour son soutien et la mise à disposition de tracts, d'encarts sur les panneaux Municipaux et dans le journal Rencontre. Il sera probablement envisagé un nouveau projet pour l'année prochaine.
M. Péridon salue l'organisation de cet évènement qui a permis de mobiliser l'ensemble des quartiers. La commune sera à nouveau présente pour accompagner les conseils de quartier dans leur communication si un nouveau projet était proposé.

- **Le prochain Conseil de quartier aura lieu le mercredi 7 novembre à 19h30 à l'APF, la réunion de préparation pour déterminer l'ordre du jour aura lieu le mardi 16 octobre.**

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice président,

Frédéric PERIDON

Eric ALAMAMY